



La révision de la **loi sur la bioéthique est une loi sociétale...** et nous pourrions penser qu'elle ne nous concerne pas en tant que dirigeant. Mais à y regarder de plus près, ses conséquences sont aussi économiques. En permettant à court terme la marchandisation du vivant, en prévoyant la congélation des ovocytes et des embryons en vue d'une implantation ultérieure, en coupant le lien de la filiation, en niant toute forme de droit naturel, la loi aura nécessairement un impact sur nos entreprises et, partant, sur nos responsabilités de dirigeants.

1/ Une loi peut en cacher une autre

La loi en cours de discussion ne peut se réduire à la l'ouverture de la PMA aux couples de femmes homosexuelles. Elle va bien au-delà de cette question. Quelques exemples...

- Elle ouvre la PMA aux situations les plus instables **y compris aux femmes seules, en créant des enfants sans père » sans considération matrimoniale**
- Elle ne distingue plus dans un couple « la femme qui accouche » de « l'autre femme », **trompant l'enfant sur sa filiation**
- Elle **détourne complètement ces techniques** destinées à aider les couples en cas d'infertilité ou de maladie grave transmissible.
- Elle conduit inexorablement à une **marchandisation des dons de sperme ou d'ovocytes** et plus tard à la gestation pour autrui
- Elle **ouvre la porte à des recherches génétiques** vastes et sans rapport avec les prélèvements de tissus effectués pour la santé des personnes.

2/ Business is business

A l'origine, il y a bien sûr de grandes souffrances humaines : épreuve de l'infertilité, du handicap, de maladies dégénératives et du vieillissement...

Mais ne nous y trompons pas : les débouchés économiques d'une telle loi sont une aubaine pour tous les adeptes d'un marché sur lequel tout peut s'acheter et se vendre.

De fait, **l'actuel projet de loi nous prépare inéluctablement la marchandisation de la vie.**

L'un des risques majeurs de cette loi est donc un basculement de la France vers un marché mondialisé de la procréation. Ce marché va se nourrir de l'industrialisation des modes de procréation ; il considère les femmes et les hommes comme des fournisseurs de main-d'œuvre et des producteurs de matière première – ovocytes, sperme, utérus – pour fabriquer l'enfant sur commande, voire sur mesure.



Le modèle californien des « instituts de reproduction humaine », pour lesquels tout est possible parce que toutes les ressources biologiques peuvent être achetées (cellules, ventres, embryons) s'impose partout, on crée le rêve de l'enfant sur commande. »

Sylviane Agacinski

3/ Et MOI dans tout ça ?

On ne peut pas se cacher que cette loi, dite sociétale, aura nécessairement des conséquences dans nos entreprises.

- Comment pourrions-nous être favorables à une loi qui permettra à une femme de reporter l'accueil d'un enfant après la réalisation d'une carrière professionnelle ?
- Comment détourner le regard alors même que s'organise sous nos yeux le commerce du vivant ?
- Comment réagissons-nous lorsque nos concurrents décideront d'utiliser les examens génétiques, la médecine génomique et les neurosciences pour aboutir à un nouveau type de sélection des personnes ?
- Comment allons-nous réagir lorsque des acteurs économiques (assureurs ou employeurs) utiliseront des données « discriminantes » à des fins mercantiles ?
- Bien qu'attachés à la solidarité, peut-on accepter que la Sécurité sociale rembourse l'ensemble de ces prestations ?

4/ QUE POUVONS-NOUS FAIRE ?

Comme entrepreneurs et dirigeants chrétiens, nous ne devons pas rester indifférents. L'Histoire est en train de s'écrire sous nos yeux et elle nous oblige à réagir.

- D'abord nous devons croire à la force de la prière. On peut s'appuyer sur la veillée de prière pour la vie 2019.
<https://www.paris.catholique.fr/veillee-de-priere-pour-la-vie-2019.html>
- Ensuite il faut être capable de témoigner dans la vérité. Pour cela, il faut connaître le projet de loi (savoir de quoi on parle) et être capable d'expliquer ce qui pose problème. Pour mieux comprendre le projet de loi et ses enjeux, on peut lire :
<http://www.afc-france.org/societe/actions-et-outils/fiches-bioethique/3105-extension-de-la-pma-enjeux-et-debats>
- Enfin, il faut accueillir toutes les situations que nous allons rencontrer avec charité en prenant conscience que nous pouvons être acteurs de la protection de la vie en prenant les bonnes décisions pour nous-même, notre famille, nos entreprises et en soutenant les personnes qui s'engagent en faveur de la vie ou qui sont confrontées à des situations de détresse.